

Bilan d'émissions de GES



Application du décret du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de GES.
 Format de restitution conforme à l'Annexe 3 de la *Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de Gaz à Effet de Serre* (Cf. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bilans-des-emissions-de-gaz-a.html> : version 2, mise en ligne le 27 avril 2012).

1. Description de la personne morale concernée

Raison sociale : Association UNAPEI de l'OISE

Code NAF : 8720A

Code SIREN : 775 629 132

26 établissements concernés

SECTEUR	SITE	CHAUFFAGE	ADRESSE	SURFACES	ANNEE
Habitat	Foyer de vie les 4 tilleuls	Electrique	18 rue d'Ouradour - 60280 CLAIROIX	3205 m ²	1974
Habitat	Foyer de vie les Résidences d'Halatte	Gaz naturel	15 bis rue Boilet - 60700 PONT STE MAXENCE	3085 m ²	2005
Habitat	Foyer de vie St Nicolas	Gaz citerne	35 Neuve rue - 60480 OURSEL MAISON	2226 m ²	2001
Habitat	Le Sésame Résidence La Bergerie	Gaz naturel	5 rue Pierre Carlu y - 60880 LE MEUX	1560 m ²	2002
Habitat	Le Sésame Résidence Le Grand Ferré	Gaz naturel	58 rue du grand Ferré - 60126 LONGUEIL STE MARIE	1300 m ²	2002
Habitat	Le Sésame Résidence du Valois	Gaz naturel	48 rue Gilbert Desnoyelles - 60800 CREPY EN VALOIS	1340 m ²	2002
Habitat	SAVS *	Gaz naturel	3 rue Charles Farroux - 60200 COMPIEGNE	138 m ²	1991
Habitat	Résidence du Vexin	Electrique	20 rue de la Mare - 60240 LAVILLETERTRE	4011 m ²	2005
Habitat	Résidence du Rigallois	Gaz naturel	5 rue Eric Tabarly - 60000 BEAUVAIS	2772 m ²	2011
Habitat	Résidence La Salamandre	Gaz naturel	35 rue Arnaud Bisson - 60000 BEAUVAIS	1547 m ²	2014
Ass. Maladie	IME Les Etoiles	PAC air-eau	20 rue de Litz - 60600 ETOUY	2595 m ²	2012
Ass. Maladie	IME Les Papillons Blancs	Gaz naturel	14 rue Maria Montessori - 60000 BEAUVAIS	6930 m ²	1980
Ass. Maladie	MAS La Clarée	Gaz naturel	6 rue Ambroise Paré - 60000 BEAUVAIS	2700 m ²	1977
Ass. Maladie	FAM Les Libellules	Gaz naturel	16 rue Vivaldi - 60930 BAILLEUL SUR THERAIN	3265 m ²	2017
Ass. Maladie	SESSD Le Tipi Compiègne	Fuel	1 square Lamartine - 60200 COMPIEGNE	193 m ²	1998
Ass. Maladie	SESSD Le Tipi Nogent *	Gaz naturel	9 rue Ronsard - 60180 NOGENT SUR OISE	218 m ²	2014
Ass. Maladie	SESSAD Aquarel *				
Ass. Maladie	SESSAD-SAMSAH L'Espalier *	Gaz naturel	4 rue Pierre Chardeau - 60000 BEAUVAIS	172 m ²	2013
Trav. Protégé	SIPEA *			172 m ²	
Trav. Protégé	ESAT du Thérain	Gaz naturel	Rue du Docteur Schweitzer - 60000 BEAUVAIS	3130 m ²	1977
Trav. Protégé	Atelier délocalisé	Electrique	35 Neuve Rue - 60480 OURSEL MAISON	288 m ²	2001
Trav. Protégé	ESAT Les Trois Sources	Gaz naturel	17 rue Paul Journée - 60240 CHAUMONT-EN-VEXIN	2644 m ²	2009
Trav. Protégé	ESAT Les Sablons	Gaz naturel	Rue Lucien Barbier - 60110 MERU	1140 m ²	1998
Trav. Protégé	ESAT Les Peupliers	Gaz naturel	1 ter rue du Bailly - 60126 LONGUEIL-Ste-MARIE	1475 m ²	1969
Trav. Protégé	ESAT Le Valois	Gaz naturel	11 rue Gustave Eiffel - 60880 CREPY-EN-VALOIS	3246 m ²	1992
Siège social	Siège ADAPEI 60	PAC air-eau	64 rue de Litz - 60600 ETOUY	501 m ²	2012

* Pour ces services, les charges sont comprises dans le loyer, il n'est donc pas possible de connaître les consommations d'énergie

Adresse (siège personne morale) : 64 rue de LITZ – 60 600 ETOUY

Nombre de salariés total (selon article 1111-2 du Code du Travail*) : 745

Description sommaire de l'activité :

Association gestionnaire d'établissements et services médico-sociaux spécialisés dans le handicap mental.

Mode de consolidation : contrôle financier / contrôle opérationnel

*** Article L1111-2 du Code du Travail** (modifié par la [LOI n°2008-789 du 20 août 2008 - art. 3](#)) :

Pour la mise en oeuvre des dispositions du présent code, les effectifs de l'entreprise sont calculés conformément aux dispositions suivantes :

1° Les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein et les travailleurs à domicile sont pris intégralement en compte dans l'effectif de l'entreprise ;

2° Les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée, les salariés titulaires d'un contrat de travail intermittent, les salariés mis à la disposition de l'entreprise par une entreprise extérieure qui sont présents dans les locaux de l'entreprise utilisatrice et y travaillent depuis au moins un an, ainsi que les salariés temporaires, sont pris en compte dans l'effectif de l'entreprise à due proportion de leur temps de présence au cours des douze mois précédents. Toutefois, les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée et les salariés mis à disposition par une entreprise extérieure, y compris les salariés temporaires, sont exclus du décompte des effectifs lorsqu'ils remplacent un salarié absent ou dont le contrat de travail est suspendu, notamment du fait d'un congé de maternité, d'un congé d'adoption ou d'un congé parental d'éducation ;

3° Les salariés à temps partiel, quelle que soit la nature de leur contrat de travail, sont pris en compte en divisant la somme totale des horaires inscrits dans leurs contrats de travail par la durée légale ou la durée conventionnelle du travail.

Schéma des périmètres organisationnels de la Personne Morale retenu :

Les sites précédemment cités sont entièrement pris en compte dans notre périmètre organisationnel, selon le mode de consolidation ci-avant.

Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources) :

On liste ci-après les sources d'émission pour chacun des postes 1 à 7, ainsi que les modes de calculs des quantités associés (données d'activités utilisées pour les calculs présentés en § 3 et 4).

Catégorie 1 (Emissions directes) :

- **Poste 1 Emissions directes des sources fixes de combustion :**

- **Chaudières au gaz** : chauffage & Eau Chaude Sanitaire.

Consommation gaz naturel : La consommation de gaz naturel relevé par le client sur l'ensemble des sites est de 5 091 207 m³. Cette valeur semble erronée. Nous retiendrons 268 116 m³ en 2017. (Consommation basée sur la facture énergétique de 2017 de 245 326 euros TTC à raison d'un coût unitaire de 0,915 euro/m³).

Consommation propane : La consommation de gaz GPL relevé par le client est de 222783 m³. Cette valeur semble erronée. Nous retiendrons 12,42 tonnes en 2017. (Consommation basée sur la facture énergétique de 2017 de 16 143 euros TTC à raison d'un coût unitaire de 1300 euros/m³).

- **Chaudières au fioul** : chauffage & Eau Chaude Sanitaire.

Consommation fuel : 18 720 litres facturés en 2017. Le fioul est consommé uniquement au sein d'un établissement (TIPI Compiègne).

Il n'y a pas d'autres combustibles ou sources d'énergie, hormis l'électricité (cf. poste 6).

▪ **Poste 2 Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique :**

- **Véhicules de fonction** :

L'association dispose d'un parc de 163 véhicules dont 3 véhicules électriques, 4 véhicules hybrides électrique/essence, 14 véhicules essence et 142 véhicules gazole. La consommation totale en carburant est de 140 613 L. Il n'est pas possible comptablement de faire la part essence/gazole. On considère que la consommation de gazole est similaire à celle de l'essence en proportion du nombre de véhicules soit :

Consommation gazole : 127 958 litres consommés en 2017

Consommation essence : 12 655 litres consommés en 2017

▪ **Poste 3 Emissions directes des procédés hors énergie :**

Pas de sources de décarbonatation, ni réactions chimiques ou autres rejets de procédés.

▪ **Poste 4 Emissions directes fugitives :**

Pas de recharge de fluide frigorigène.

▪ **Poste 5 Emissions issues de la biomasse :**

Il n'y a pas de notion de changement d'affectation des sols du aux activités exercées.

Catégorie 2 (Emissions indirectes associés à l'énergie) :

- Poste 6 Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité :

- Consommations compteur réseau : 2 433 099 kWh donnée des factures (un compteur principal par site).

- Poste 7 Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid :

Pas de consommations d'énergies sur réseau extérieur de ce type : non concerné.

2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

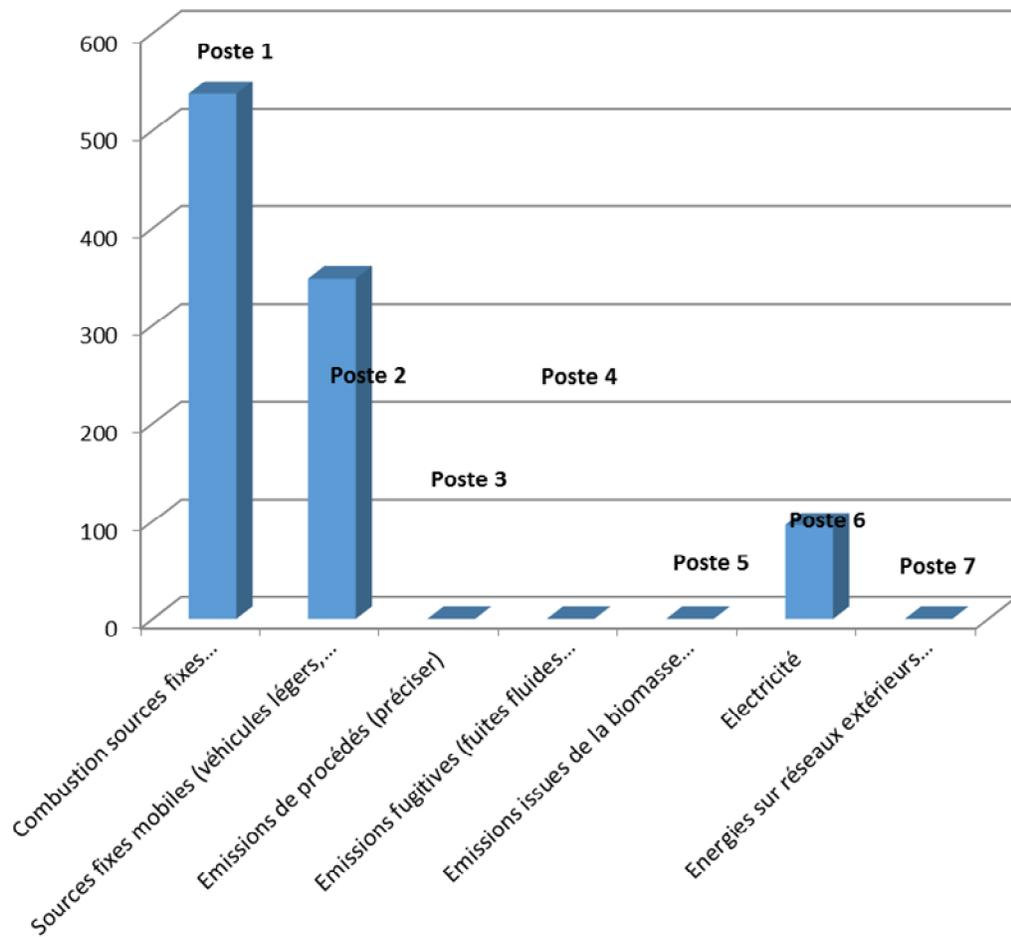
Année de reporting : 2018

Année de référence : 2017

Résultat graphique du calcul des émissions de GES selon le décret du 11 juillet 2011 :

	UNAPEI OISE (2017)	Bilan GES (2017) : émissions par poste (t eq. CO2)	% du total
Poste 1 :	Combustion sources fixes (chaudières, groupes électrogènes...)	537	54,7%
Poste 2 :	Sources fixes mobiles (véhicules légers, utilitaires, camions...)	349	35,5%
Poste 3 :	Emissions de procédés (préciser)	0	0,0%
Poste 4 :	Emissions fugitives (fuites fluides frigorigènes, ...)	0	0,0%
Poste 5 :	Emissions issues de la biomasse (changement d'affectation des sols)	0	0,0%
Poste 6 :	Electricité	96	9,8%
Poste 7 :	Energies sur réseaux extérieurs (vapeur / chaleur / froid)	0	0,0%
		982	100,0%

Bilan GES (2017) : émissions par poste (t eq. CO2)



Ainsi en conclusion, les émissions de gaz à effet de serre des différents sites de l'UNAPEI OISE sont issues principalement des installations de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire (Près de 55%).

Ainsi, les actions pour la réduction de l'empreinte carbone seront en priorité sur la consommation de gaz naturel, propane et fioul domestique.

3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2

		Emissions GES (en Tonnes) :												
		2012 = Année de référence (année du premier bilan)						2017 = Année du bilan suivant						différence année de référence et année du bilan (T CO2eq)
catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (T CO2eq)	CO2 b (Tonnes)	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (T CO2eq)	CO2 b (Tonnes)	
Emissions directes	1	550,226	0,096	1,913	0,000	552,235	0	535,511	0,090	1,780	0,000	537,381	0	-14,853
	2	337,714	0,133	3,054	0,000	340,901	21,01044	345,683	0,139	3,127	0,000	348,949	21,429	8,047
	3	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0	-
	4	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0	-
	5	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0	-
	Sous total		887,940	0,229	4,967	0,000	893,136	21,010	881,194	0,229	4,907	-	886,330	21,429

Copie onglet *Emissions* du fichier de calcul fourni
(Bilan GES – UNAPEI OISE - Format ministériel V3d, revu SOCOTEC.xls).

Pour calculer les émissions de chaque poste, pour tous les gaz à effet de serre, la formule utilisée ci-dessus est toujours la suivante : $DA \times FE$.

Avec DA = Données d'Activités (quantité liée à chaque source d'émission listée au § 1 pour le poste considéré) et FE = Facteurs d'Emission de la Base Carbone® (selon les données disponibles).

Voir Onglet *Emissions (détails)* sur les calculs effectués à partir des données listées ci-avant au § 1.

4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO2

		Emissions GES (en Tonnes) :												
		2012= Année de référence (année du premier bilan)						2017 = Année du bilan suivant						différence année de référence et année du bilan (T CO2eq)
catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (T CO2eq)	CO2 b (Tonnes)	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (T CO2eq)	CO2 b (Tonnes)	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6					97,207						96,107		-1,1
	7													
	Sous total					97,207						96,107		-1,1

Copie onglet *Emissions* du fichier de calcul fourni
(Bilan GES – UNAPEI OISE - Format ministériel V3d, revu SOCOTEC.xls).

5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2, si la personne morale a choisi de les évaluer

Ces émissions, optionnelles, n'ont pas été quantifiées dans le présent cadre.

6. de façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée selon le format de tableau présenté ci-après, et les méthodes utilisées

Nous n'avons pas d'émissions évitées quantifiables dans nos activités : pas de valorisation matière / énergétique de déchets sur site, ni cogénération, ni production d'énergies renouvelables.

7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

Par application des incertitudes issues de la Base Carbone® ADEME concernant les seuls facteurs d'émissions, on obtient une incertitude minimale de 3.20 %.

En considérant en complément des incertitudes liées à certaines données d'entrée déterminées avec des hypothèses, l'incertitude globale se monte à 4,13 %.

Où l'on voit que l'écart est surtout dû aux incertitudes liées au facteur d'émission de la Base Carbone (incertitudes inévitables lors de toute construction de facteur d'émission).

Hypothèses prises pour les incertitudes des données d'entrées : 10% sur les consommations des véhicules diesel et essence fournis par les directions,

Possibilités de réduire à l'avenir les incertitudes des données d'entrées :

- Effectuer un suivi précis des consommations de carburant,

8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES

Tous les postes obligatoires et les sources d'émissions correspondantes nous concernant ont été pris en compte.

9. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après :

* Liste des facteurs d'émissions (FE) utilisés différents de la Base Carbone® :

Modifications de Facteurs d'Emissions (FE)	
Facteur d'Emissions modifiés	Source documentaire ou mode de calcul
--	--

Pas de modifications : les FE utilisés sont ceux de la Base Carbone® en vigueur au moment de l'étude (Novembre 2016).

* Liste des PRG modifiés et explications :

Modifications de Pouvoir de Réchauffement Global (PRG)	
PRG modifiés	Explications
--	--

Pas de modifications : les PRG utilisés, inclus dans la Base Carbone®, sont ceux du 5^e et dernier rapport du GIEC (rapport de 2013-2014) en vigueur au moment de l'étude.

10. A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence

Suite à la modification des facteurs d'émissions, et des PRG, données issues du 5^eme rapport du GIEC, les calculs des émissions pour l'année 2012 ont été refaits. Ces nouvelles valeurs sont reprises dans les tableaux des paragraphes 3 et 4 du présent bilan.

11. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES

Site internet :

www.unapei60.com (Bilan GES mis en ligne le/...../19).

Coordonnées de la personne responsable du bilan d'émissions de GES :

M. Pirotte Frédéric, conseiller technique sécurité bâtiment

Tél : 03 44 50 97 92 / 06 46 52 21 96

Mail : frederic.pirotte@unapei60.org

12. Optionnel :

Pour répondre aux missions du pôle en matière d'évaluation du dispositif, merci de compléter les éléments suivant.

Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de la coordination nationale :

- un bilan d'émissions de GES avait-il déjà été réalisé auparavant ?

Oui Non

si oui, avec quelle méthode :

Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article L. 229-25 du code de l'environnement, rédigée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, version 2.

- une description de ses politiques, stratégies ou programmes GES

Voir plan d'actions

- ce bilan d'émissions de GES a-t-il été réalisé en interne à l'entreprise ou par un bureau d'études ?

en interne / par un bureau d'études (appui SOCOTEC pour l'application de la méthodologie à notre périmètre et activités).

- Temps passé : 2,5 j.H(Socotec)+ ...(Unapei)j.H

- Coût de l'étude : Interne (2 j.H) / Externe (2400 €)

- Durée de l'étude : 1 mois

- les émissions ou suppressions des GES désagrégés par établissement

Le bilan a été réalisé pour l'ensemble des établissements.

- Option : en cas de vérification tiers partite, le certificat peut être joint au rapport.